



**PROCES-VERBAL N°06**  
**Classement des Terrains et Installations Sportives**

---

**Réunion du : 05/02/2019**

---

**Présents :** Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

---

**Excusé :** Alain LECLERCQ

---

**Assiste :** Patrick BAUW

**Prochaines réunions :**

**05/03/2019**

**Attention :**

**Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 25/02/2019**

**02/04/2019 - 02/05/2019 - 05/06/2019 - 02/07/2019**

**Le P.V n°05 est approuvé.**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **GUIGNICOURT – STADE JEAN DE GRAEVE – NNI 023600101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18 Juin 2024.

La Commission prend connaissance d'une demande d'avis pour le remplacement de la main courante, portails et accès et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet de la main courante sous réserve de la réalisation des travaux projetés.

L'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 023600201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07 Novembre 2020.

La Commission prend connaissance d'une demande d'avis pour un couloir de protection entre l'aire de jeu et les vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet du couloir de protection pour un Niveau 4 SYE sous réserve de la réalisation des travaux projetés.

Pour son classement en Niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Une demande d'avis préalable pour l'installation peut être demande via le district.

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Aisne pour effectuer une visite de classement.

- **ITANCOURT – STADE PARC DE LA MARQUETTE 2 – NNI 023870102**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation pour le seul changement du revêtement en gazon synthétique et des documents transmis.

Elle prend en compte que les vestiaires et autres éléments du classement actuel sont inchangés

Elle propose un avis favorable pour un Niveau 6 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

### 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

#### 3.3 Changements de niveau de classement

- **CHAUNY – STADE JONCOURT 1 – NNI 021730101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 25/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 13/11/2018.

Eclairage moyen horizontal : 257 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La valeur du rapport Emini/Emaxi ne permet pas le classement en Niveau E4.

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

#### 3.4 Avis préalables

- **GUIGNICOURT – STADE JEAN DE GRAEVE – NNI 023600101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18 Juin 2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 181 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.69

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 023600201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07 Novembre 2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission ne peut émettre un avis sur le projet puisque l'étude d'éclairage présentée ne correspond pas au Stade René Masclaux mais à l'installation Jean De Graeve.

- **ITANCOURT – STADE PARC DE LA MARQUETTE 2 – NNI 023870102**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour complément d'information.

#### 3.5 Retraits de classement

### 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5 AFFAIRES DIVERSES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HENIN BEAUMONT – STADE RAYMONDE DELABRE 1 – NNI 624270201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01 Avril 2029.

- **HERSIN COUIGNY – STADE MARIAN KACZMAREK 1 – NNI 624430101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Tracer la zone technique
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **VERMELLES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 628460102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 25/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Novembre 2018

- Plan Masse

- Plan des vestiaires

- Rapport de la visite effectuée le 21/01/2019 par Monsieur Jean Paul TURPIN - Membre de la CRTIS.

- Tests in situ du 31/05/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Tracer la zone technique

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

## 1.5 Avis préalables

- **CARVIN – STADE SERAPHIN CORDIER 1 – NNI 622150101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis pour une installation avec de nouveaux vestiaires.

La Commission donne un avis préalable favorable à la construction de ces nouveaux vestiaires pour confirmer un niveau 5.

La Commission demande de rendre le projet du club house conforme au cahier des charges du FAFA si celui-ci est sollicité.

- **RICHEBOURG – STADE RENE LEFEBVRE 1 – NNI 627060101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable à la construction de ces nouveaux vestiaires dans cette installation conforme pour confirmer un niveau 6.

La Commission prend acte d'un projet de club house conforme au cahier des charges FAFA.

## 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 624980201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 14/06/2024.

Eclairage moyen horizontal : 377 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission retourne le dossier au District pour complément d'information.

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 624980203**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/01/2019.

Eclairage moyen horizontal : 149 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 16/01/2021.

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 1 – NNI 620410101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 26/04/2021 et l'éclairage est classé en niveau E3 jusqu'au 04/06/2019.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectuée par Mr Jean Paul TURPIN – Membre de la CRTIS indiquant que les bancs de touche joueurs ont été réduits à 4,60m afin de pouvoir les insérer entre les piliers de la tribune.

Remerciements

# COTE D'OPALE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALAIS – STADE DU SOUVENIR 1 – NNI 621930201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- PV CDS du 11 Septembre 2017

- Rapport de la visite effectuée le 18/12/2018 par Monsieur Damien DENIS - Membre de la CRTIS

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08 Octobre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Installer un miroir dans chaque vestiaire joueurs
- Installer deux abris de touches joueurs (longueur 2,50m) en respectant les 2,50m de sécurité entre la ligne de touche et le premier obstacle
- Tracer la zone technique

Il est rappelé que le dégagement de sécurité de 2.50m en périphérie de l'aire de jeu avant le premier obstacle rencontré (cage de lancer) doit être respecté en tous points et tout moment.

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **LE PORTEL – STADE D'ALPRECH 1 – NNI 626670301**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 10/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 04/12/2018 par Monsieur Jacques VARLET - Membre de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Février 2029.

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **ECUIRES – SALLE DU COSEC 2 – NNI 622899902**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 20 Septembre 2009

- PV CDS du 10 Septembre 2014

- Rapport de visite effectuée le 09 Avril 2018 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Février 2029.

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

## 2.3 Changements de niveau de classement

## 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

# 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 3.1 Classements initiaux

- **ECUIRES – SALLE DU COSEC 2 – NNI 622899902**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

Eclairage moyen horizontal : 747 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 4 jusqu'au 05 Février 2023.

## 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **FRETHUN – SALLE RENE HOCHART – NNI 623609901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/12/2026 et l'éclairage était classé en Niveau EFutsal 1 jusqu'au 12/01/2019.

Eclairage moyen horizontal : 612 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 1 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **SANGATTE – STADE DE LA PORTE DES CAPS – NNI 627740101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/07/2025 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 16/04/2018.

Eclairage moyen horizontal : 95 Lux

Facteur d'uniformité : 0.45

Rapport Emini/Emaxi : 0.28

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 16/04/2020.

## 3.3 Changements de niveau de classement

- **MARQUISE – STADE LOUIS GUERLET 1 – NNI 625600101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/07/2019 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 10/12/2018.

Eclairage moyen horizontal : 267 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05/02/2021.

## 3.4 Avis préalables

## 3.5 Retraits de classement

# 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



**5. AFFAIRES DIVERSES**

- **LONGFOSSE – STADE NABOR 1 – NNI 625240101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 28/08/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué par Mr Damien DENIS – Membre de la CRTIS nous informant que les travaux de fermeture de la main courante ont été réalisés.

Remerciements

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **GUESNAIN – STADE LEON DELFOSSE 1 – NNI 592760201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Avril 2018
- Tests in situ du 05/09/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 2 – NNI 592210202**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 28/11/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 26/05/2019.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10/01/2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 3 – NNI 592210203**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 30/08/2028 et l'éclairage n'est plus classé (Niveau E5) depuis le 19/01/2016.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10/01/2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **MARPENT – STADE DES CHEMINOTS – NNI 593850201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE PROV jusqu'au 21/07/2019.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 20/11/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

## 1.5 Avis préalables

- **CAUDRY – STADE LOUIS SANDRAS 2 – NNI 591390102**

Cette installation remplace le terrain Foot A 11 déjà existant dans la BDD Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des plans des vestiaires, du terrain et de l'arrosage. Elle donne un avis favorable sur le projet pour un niveau 5.

Pour son classement, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **CAUDRY – STADE LOUIS SANDRAS 3 – NNI 591390103 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un niveau Foot A 8 et son éclairage de 109 lux, facteur uniformité 0.81.

Pour son classement, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Pour une éventuelle demande FAFA, le dossier devra être complété par les pièces énoncées au cahier des charges du FAFA.

- **ESCAUDOEUVRES – STADE MUNICIPAL M DHORDAIN 2 – NNI 592060102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 jusqu'au 05/06/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau Foot A 11 SYE.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

La commission précise que les tracés des terrains Foot A 8 ne sont pas conformes, longueur du tracé Foot A 8 est insuffisante pour un classement A8.

Pour son classement en niveau Foot A 11 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **PECQUENCOURT – STADE LEMAY 1 – NNI 594560101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 03/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un agrandissement du terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet d'agrandissement du terrain pour un classement niveau 6 avec mise à dimension réglementaire de l'aire de jeu

La Commission observe que :

- Pour les zones de dégagements derrière les lignes de but, la largeur du dégagement pourrait être portée à 6m sur toute la largeur des deux lignes de but ou 6 m uniquement sur les 20m centraux.
- Ce projet ne permet qu'un classement de l'installation en niveau 6. Les dimensions des vestiaires demeurent insuffisantes pour un classement en niveau 5.

## 1.6 Retraits de classement

## 2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

## 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

# 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 3.1 Classements initiaux

## 3.2 Confirmations de niveau de classement

## 3.3 Changements de niveau de classement

## 3.4 Avis préalables

- **CAUDRY – STADE LOUIS SANDRAS 2 – NNI 591390102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03 Juin 2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairement moyen horizontal : 173 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.74

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593920101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31 Décembre 2024 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 12/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairement moyen horizontal : 424 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.73

- **PECQUENCOURT – STADE LEMAY 1 – NNI 594560101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 03 Juillet 2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairement moyen horizontal : 172 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

## 3.5 Retraits de classement

# 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

# 5 AFFAIRES DIVERSES

# FLANDRES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **MARQUETTE LEZ LILLE – STADE VAN GOOL – NNI 593860201**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 16 Janvier 2019
- Schéma coté de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 19/12/2018 par Monsieur Jean Claude HOCQUAUX - Membre de la CDTIS

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Tracer la zone technique

- **NEUVILLE EN FERRAIN – STADE LIETAER 1 – NNI 594260201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Schéma coté de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires avec photos

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Février 2029.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CROIX – COMPLEXE HENRI SEIGNEUR 1 – NNI 591630101**

Cette installation est en Niveau travaux et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public (Tribune) du 04 Janvier 2019
- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Septembre 2012
- PV CDS du 04 Janvier 2019
- Tests in situ du 29/05/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives
- Plan des vestiaires

La Commission confirme sa proposition de maintien de classement de l'installation en Niveau 3 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **TOURCOING – COMPLEXE SPORTIF LA BOURGOGNE 1 – NNI 595990401**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 19/11/2018 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 23/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **TOURCOING – STADE DU TILLEUL 1 – NNI 595990701**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 20/12/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 3 – NNI 595990103**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 16/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **SAINGHIN EN WEPPE – STADE BETRANCOURT 3 – NNI 595240103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 jusqu'au 03/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 11/01/2019 par Monsieur Jean Claude HOCQUAUX - Membre de la CDTIS

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

La Commission propose le classement de cette installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590170102**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **TOURCOING – STADE MELBOURNE – NNI 595990601**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier au district, les plans étant illisibles.

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

- **SAINT POL SUR MER – SALLE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 595409901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 16/01/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Août 2015

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La Commission fait remarquer qu'il manque le PV CDS de sécurité.

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **SAINGHIN EN WEPPE – STADE BETRANCOURT 2 – NNI 595240102**

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 11 Janvier 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS nous informant que le terrain a été remplacé par une structure sportive de type City Stade.

La Commission demande à la CFTIS la suppression de cette installation de notre base de données.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE PASCAL LAHOUSSE – NNI 590099909**

La Commission prend connaissance des photos montrant la mise en place d'une porte entre les toilettes et le vestiaire des arbitres donnant sur le vestiaire du club recevant.

La Commission demande que le verrouillage de cette porte soit opérationnel pour le 01/03/2019.

Remerciements

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2020.

La Commission a bien reçu l'attestation d'entretien de l'éclairage, Remerciements.

La Commission demande un certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé (cf.art3.2.4-4 du règlement de l'éclairage) et non par l'électricien

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 3 – NNI 600570203**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission pour donner son avis, demande :

- La transmission d'un plan lisible des vestiaires affectés à l'installation.
- Le détail du branchement de l'accès sécurisé aux vestiaires
- De porter la largeur du couloir d'accès au terrain à 2m de largeur minimum.

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 606120102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/09/20201.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable avec la prise en compte des remarques ci-dessous sur le projet pour un Niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La Commission émet les remarques suivantes :

- La liaison entre le bâtiment et le terrain sécurisée par une clôture devra être complétée par une protection fixe 1.50m de large (2m hors sol) de part et d'autre de l'accès de la main courante (cf. Art. 2.2.2.b.1 du règlement)

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en Niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

### 1.6 Retraits de classement



## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **BEAUVAIS – GYMNASE RAOUL AUBAUD – NNI 600579907**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 11/01/2019 par Monsieur Benoit FABUREL - Membre de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Février 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions
- Mettre des protections ou matelas mousses sur 2m de haut derrière les lignes de but

Les documents suivants sont à transmettre avant le 28/02/2019 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **MONTATAIRE – GYMNASE ARMAND BELLARD – NNI 604149904**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 04 Mars 2016
- PV CDS du 01 Juillet 2016
- Rapport de visite effectuée le 08 Janvier 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Février 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations + second point de réparation et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions
- Mettre des protections ou matelas mousses sur 2m de haut derrière les lignes de but

- **RESSONS SUR MATZ – GYMNASE MARCEAU VASSEUR – NNI 605339901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 16 Janvier 2008
- PV CDS du 04 Novembre 2004
- Rapport de visite effectuée le 09 Avril 2018 par Mr Jacques ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Février 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

- **SENLIS – GYMNASSE DE BRICHEBAY – NNI 606129901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 15 Septembre 2014
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 08 Janvier 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Février 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

Les documents suivants sont à transmettre avant le 28/02/2019 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **SENLIS – GYMNASSE YVES CARLIER – NNI 606129903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 15 Septembre 2014
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 08 Janvier 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Février 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions
- Mettre des protections ou matelas mousses sur 2m de haut derrière les lignes de but sur les poteaux

Les documents suivants sont à transmettre avant le 28/02/2019 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

## 2.2 Confirmations de niveau de classement

## 2.3 Changements de niveau de classement

## 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

# 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 3.1 Classements initiaux

## 3.2 Confirmations de niveau de classement

## 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 3 – NNI 600570203**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairage moyen horizontal : 276 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 606120102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairage moyen horizontal : 282 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.64

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **CAUFFRY – STADE HENRI BESSE 1 – NNI 601340101**

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Janvier 2019.

Remerciements

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 23/09/2028 et l'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 23/10/2020.

La Commission prend connaissance de l'attestation d'entretien de l'éclairage établie par une entreprise spécialisée et la **transmet à la CFTIS pour information et décision.**

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

#### • **ESMERY HALLON – STADE MUNICIPAL – NNI 802840101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Février 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 28/02/2019 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

#### • **HOMBLEUX – STADE BERNARD MEUNIER – NNI 804420101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 11 Janvier 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Février 2029.

#### • **LONGUEAU – STADE DES PLATANES – NNI 804890301**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Février 2029. La longueur de l'aire de jeu est insuffisante pour un Niveau 6 (100m mini.).

#### • **MARCELCAVE – STADE MUNICIPAL – NNI 805070101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Février 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 28/02/2019 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

#### • **WARLOY BAILLON – STADE MUNICIPAL – NNI 808200101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Février 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 28/02/2019 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 15/09/2028.

Eclairage moyen horizontal : 295 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emin/Emaxi : 0.56

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES